

Paris, jeudi 28 novembre 2024

Prise en charge intégrale des fauteuils roulants par l'assurance maladie APF France handicap salue la volonté d'avancer sur la réforme mais réclame des engagements fermes et immédiats

APF France handicap salue la double volonté du gouvernement et de l'Assemblée Nationale de vouloir aboutir à la prise en charge intégrale par l'Assurance Maladie de tous les modèles de fauteuils roulants et autres véhicules pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. La reprise active des travaux par le gouvernement et l'adoption à l'unanimité par la commission des affaires sociales de la proposition de loi portée par le député Sébastien Peytavie en sont la preuve. Toutefois APF France handicap réclame des engagements fermes et immédiats.

APF France handicap, mobilisée depuis 2020 sur ce dossier, salue la volonté affichée de concrétiser une réforme essentielle pour l'autonomie et la dignité des personnes en situation de handicap. Cependant l'association avertit qu'il serait particulièrement cruel et décevant si :

- d'une part, le projet de décret gouvernemental à venir - dont la publication reste incertaine et qui représente l'aboutissement de cinq années de travaux - venait notamment à exclure certains modèles de fauteuils roulants de la prise en charge intégrale ;
- d'autre part, il serait tout aussi regrettable que la proposition de loi actuellement en discussion, une fois adoptée, repousse encore de cinq années supplémentaires la concrétisation de ces avancées. Une telle perspective prolongerait des travaux déjà bien trop longs, dans un contexte marqué par les aléas et incertitudes politiques actuels.

« Ces délais ne sont plus acceptables. Les personnes concernées et leurs proches aidants ne peuvent plus attendre » déclare Pascale Ribes, Présidente APF France handicap.

APF France handicap appelle à une action immédiate et concertée

Face à ces risques, APF France handicap demande une mobilisation urgente et collective et appelle l'ensemble des acteurs à se réunir en surmontant les divergences et à se concentrer sur le seul objectif qui compte pour l'association : la prise en charge intégrale et sans reste à charge de TOUS les modèles de fauteuils roulants, y compris leurs adjonctions et options avec un parcours d'acquisition simplifié et la garantie des services associés.

Nous rappelons que la réforme de la prise en charge intégrale des fauteuils roulants est une promesse présidentielle. Sa concrétisation ne peut souffrir d'atermoiements ou de demi-mesures. Plus d'un million de personnes utilisent un fauteuil roulant en France, et leur autonomie dépend directement d'une prise en charge juste et complète.

« Pour APF France handicap, la dignité et les droits des personnes en situation de handicap ne sont pas négociables. Les utilisateurs souhaitent l'aboutissement de cette réforme, comme nous le souhaitons aussi et ceci dans le respect de l'engagement du Président de la République » déclare Pascale Ribes, Présidente APF France handicap.



APF France handicap est une association de personnes en situation de handicap, qui réunit celles-ci, leurs familles et des personnes valides solidaires. Depuis 90 ans, elle est engagée dans la défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles, se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes. Elle accompagne 50 000 personnes au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé...), partout en France.

apf-francehandicap.org

Contact presse : media@apf-francehandicap.org